



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Lucien BRENOT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Philippe GUYARD	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

### **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO - Demande de subvention**

L'Association pour l'inscription des « Climats du vignoble de Bourgogne » au patrimoine mondial de l'UNESCO a été créée en 2007.

Le projet consiste au classement des vignobles des Côtes de Nuits et Beaune, des Villes de Dijon et Beaune, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La mission de l'Association est de porter le dossier de candidature et de fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Cette Association réunit, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte d'Or et les villes et Communautés d'agglomération de Beaune et Dijon et Communautés de Communes de Gevrey Chambertin et Nuits St Georges, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs et institutions du secteur de la vigne et du vin.

Au cours de l'année 2009, l'association a développé des outils de communication visant à sensibiliser la population, les élus, les entreprises et les viticulteurs à la valeur du patrimoine naturel, viticole et culturel de ce territoire mais aussi aux enjeux qui sont au coeur de la demande de classement au patrimoine mondial. Pour cela un site internet et une brochure de sensibilisation ont été développés.

Tout au long de l'année, une vaste consultation locale a été entreprise avec les présidents de syndicats viticoles, les élus des communes du territoire concerné, les présidents de Communauté d'Agglomération et de communes du périmètre d'études avec notamment 4 commissions thématiques (Urbanisme et architecture, Paysage et environnement, Développement local et économie et Médiation et tourisme).

**En avril 2009, l'association a obtenu la confirmation de l'inscription du dossier sur la liste indicative française, faisant de ce dossier un candidat sérieux pour la France.**

Les retombées d'une telle inscription au patrimoine mondial sont multiples et concernent notamment :

- l'image internationalement reconnue, au à travers de ce label d'exception qui renforce la notoriété et l'attractivité des sites,
- les effets positifs sur l'activité touristique et économique globale ; C'est un outil privilégié de marketing territorial qui permet la création de nouvelles offres touristiques assurant un équilibre entre la conservation du site et le développement du tourisme.
- le renforcement des politiques de conservation et de valorisation des sites,
- le développement de projets collectifs, apportant ainsi une garantie de préservation et de transmission de ce patrimoine inscrit aux générations futures.

De nombreuses étapes restent encore à franchir sur la route de cette labellisation.

C'est pourquoi l'Association sollicite, auprès du Grand Dijon, aux cotés d'autres partenaires, une subvention de 5 000 € conformément au budget prévisionnel suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Déficit reporté	0	Excédent reporté	5 500
Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Frais de personnel (salaires + charges sociales)	70 720	Cotisation des membres	3 229
Frais de déplacement + réception	15 000	Subventions	
Loyer et charges	5 000	Conseil Régional de Bourgogne	40 000
Téléphonie et communication	6 000	Conseil Général de la Côte d'Or	40 000
Fournitures administratives et diverses	12 000	Ville de Dijon	40 000
Frais de communication et impression	36 000	Ville de Beaune	40 000
Cabinet d'expertise GRAHAL	30 387	BIVB	30 000
Expertises complémentaires	33 000	<b>Communauté de l'Agglomération dijonnaise</b>	<b>5 000</b>
		Communauté d'agglomération Beaune	5 000
		Communautés de communes Gevrey et Pays de Nuits	2 000
Excédent d'exploitation	2 622		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>210 729 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>210 729 €</b>

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives que ce label apporterait à Dijon, et sa région, il vous est proposé de soutenir l'Association et d'accorder la subvention de 5 000 € demandée.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO" ;
- **d'accorder** une subvention de 5 000 € à cette Association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

Pour extrait conforme,  
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 DEC. 2009



Pour le Président



Convocation envoyée le 10 décembre 2009  
Publié le 18 DEC. 2009  
Déposé en Préfecture le